

1. ÉTAPES DU BUDGET

- Établissement des priorités et des besoins des commissions jusqu'au 31 janvier 2025
- Commission finances – ressources humaines : 17 février 2025
- Rapport d'orientations budgétaires adopté par le conseil municipal : 27 février 2025
- Commission finances – ressources humaines : 10 mars 2025
- Envoi projet de budget : 14 mars 2025 (délai d'informations de 12 jours francs)
- Vote du budget : conseil municipal du 27 mars 2025

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

2.1 Recettes réelles de fonctionnement (RRF)

2.1.1 Fiscalité locale

À la date d'envoi du projet de budget, les bases fiscales 2025 ne sont pas connues. Elles devraient nous parvenir aux alentours du 20 mars.

Le projet de budget n'inclut pas d'évolution des taux de fiscalité. Ainsi, seule la prévision d'augmentation des bases de 1,7 % est intégrée.

Pour 2025, s'ajoutera une ligne pour l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux à la suite du raccordement du parc photovoltaïque n°2 de l'Ecarpière (+ 9 000 €).

2.1.2 Dotations

Les montants de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de dotation de solidarité rurale (DSR) ne sont pas notifiées au moment du projet de budget. Des sommes équivalentes à 2024 ont été inscrites.

Le montant de FCTVA fonctionnement étant connu, il permet d'ajouter 17 000 € de dotation par rapport à 2024.

Les autres montants de dotations attendues sont à peu près équivalents à 2024 (CAF, exonération taxes foncières). Depuis 2024, la commune perçoit une participation de l'Etat pour le dispositif de cantine à 1 € (20 000 € prévus pour 2025).

Seule une dotation de 10 556 € perçue en 2024 (compte 74718) n'est pas reconduite s'agissant, d'une recette ponctuelle liée au filet inflation énergie.

2.1.3 Divers

Il est prévu moins de remboursement en 2025. En effet, en 2024, l'accueil de loisirs prenait en charge pour moitié la rémunération du contrat d'apprentissage, contrat terminé en décembre dernier. Il y a également eu des remboursements d'assurance pour deux congés maternité. Un agent en arrêt devrait en 2025, partir en retraite.

2.2 Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

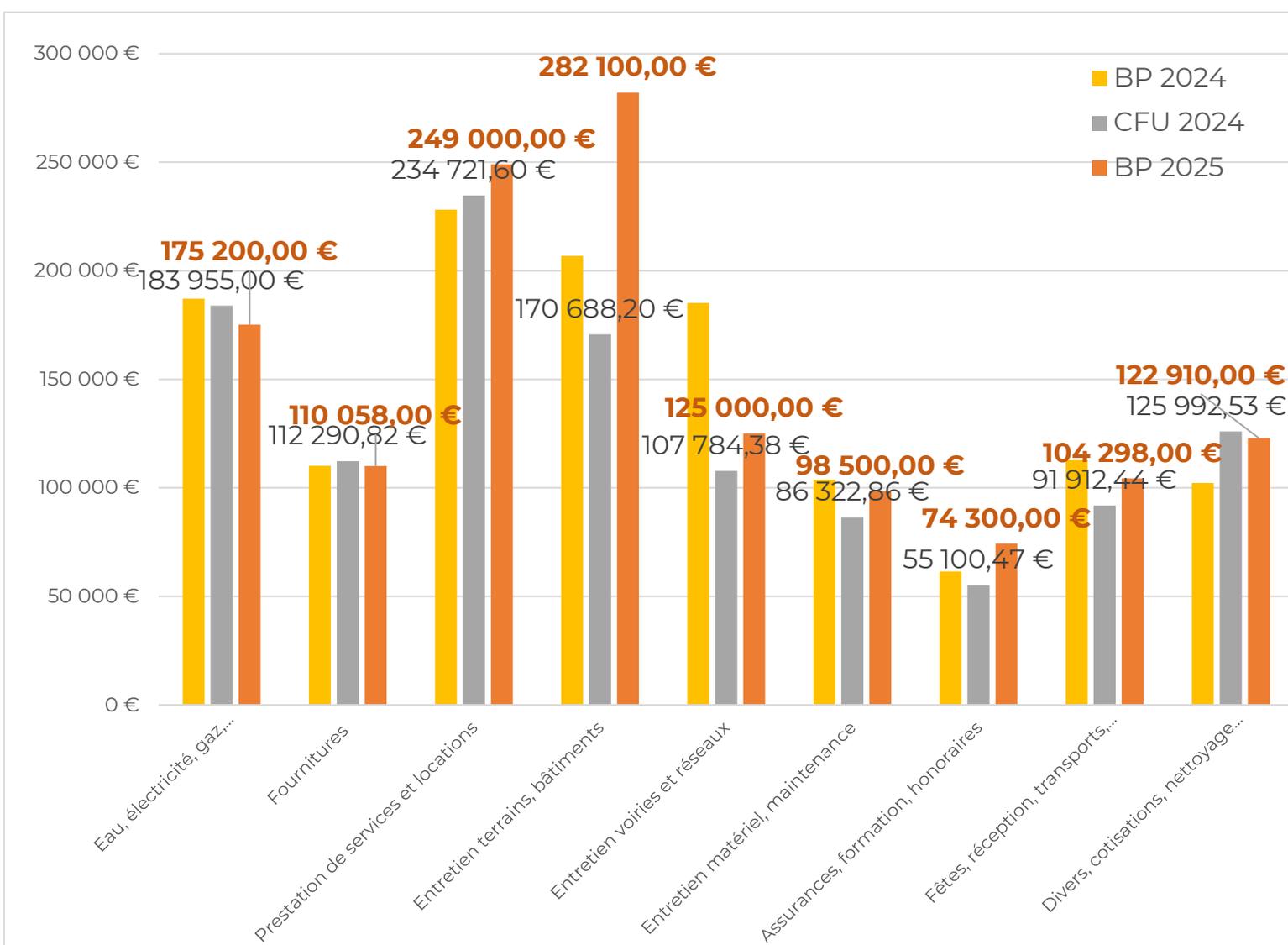
2.2.1 Charges à caractère général

Elles sont prévues en forte hausse (14,78 %) par rapport au réel 2024 :

- Le prévisionnel est toujours un peu plus élevé que le réel (plafond d'autorisation et prudence).

- Un nouveau bâtiment situé 2 ter rue du Pont Jean Vay (salle polyvalente et annexe périscolaire) qui sera ouvert en septembre est ajouté avec quelques dépenses en électricité, entretien, télécommunication...
- Les dépenses de gaz continuent d'augmenter.
- La fourniture des repas (compte 611) augmente avec le nouveau marché d'août 2024 et sa révision trimestrielle, ainsi qu'avec la mise en place du dispositif zéro déchet (+0,09 € HT / repas servis).
- La location de la 4^{ème} classe de maternelle est prévue pour 6 mois uniquement (achat du modulaire prévu en investissement) : - 8 000 € en dépenses de fonctionnement en 2025.
- Une location pour une tondeuse au complexe sportif est ajoutée (4 000 €).
- En entretien de terrains, le programme de destruction de la jussie est inscrit pour 12 000 €.
- En entretien des bâtiments, 62 000 € sont prévus pour la destruction du bâtiment place Sainte-Anne (ex-ADMR). En 2024, cette dépense (non réalisée) avait été inscrite en investissement. 46 500 € sont prévus pour la toiture du complexe sportif et 5 800 € pour les toitures communales place du Fournil.
- Il est constaté une forte hausse des contrats d'assurance renouvelés au 1^{er} janvier 2025.
- Les frais de formation sont en diminution, les frais de scolarité d'une élève apprentie n'étant plus à prendre en charge (fin du contrat en décembre 2024).
- En réception, il est tenu compte de l'organisation de l'inauguration de la passerelle (2 500 €) et du partenariat pour le Hellfest Kids (1 100 €).

Il est à noter en 2025, un changement d'imputation pour les ordures ménagères (du compte 637 au compte 6228).



2.2.2 Charges de personnel

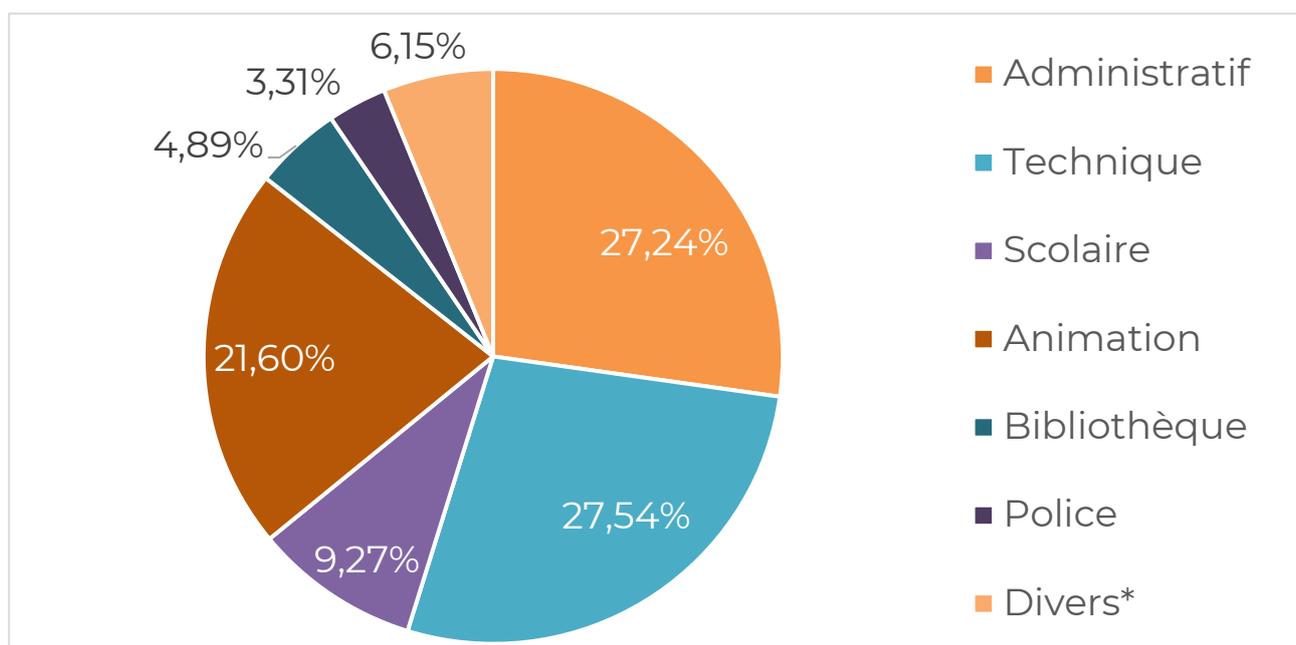
En 2024, étaient prévus la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, un contrat d'apprentissage et le remplacement de deux agents bénéficiant d'un congé maternité. Ces dépenses ne sont pas à renouveler sur cet exercice budgétaire.

Pour 2025, un départ en retraite est prévu au service technique, agent déjà remplacé car étant en congé longue maladie. À partir de septembre 2025, 10 h / semaine seront ajoutées au service d'accueil périscolaire afin de couvrir le besoin d'augmentation de la capacité d'accueil (nouveau bâtiment).

Les cotisations CNRACL et prévoyance complémentaire augmentent en 2025 (mesures législatives).

Avec le renouvellement des marchés d'assurance de la commune au 1^{er} janvier 2025, celui concernant le personnel est aussi prévu à la hausse.

Il est précisé qu'un agent contractuel à temps plein est passé stagiaire en vue d'une prochaine titularisation avec un transfert de la rémunération entre les comptes de titulaire (6411X) et non titulaire (6413X).



**Divers : assurances, CNAS, spectacle*

2.2.3 Autres dépenses réelles de fonctionnement

Avec la hausse du coût d'un élève du public, la participation reversée à l'école privée est prévue en augmentation.

La prise en charge des déficits des budgets annexes augmente pour maintenir le montant prévisionnel 2024 du CCAS et pour compenser pour le budget Bellevue une dépense jusqu'ici supportée par le budget principal et désormais répartie selon les bâtiments (dont l'espace Bellevue) pour la maintenance du chauffage, ventilation.

2.2.4 Dépenses d'ordre (amortissements)

Les amortissements sont réalisés au prorata temporis. En 2024, les amortissements complémentaires de l'année n'ont pas été exécutés. Un rattrapage est prévu en 2025 d'où une augmentation mais sans impact sur l'équilibre total du budget, ces écritures apparaissant également en recette d'investissement.

2.3 Équilibre de la section de fonctionnement

Dépenses		BP 2025	Recettes		BP 2025
Fonctionnement		3 712 221,18 €	Fonctionnement		3 712 221,18 €
011	Charges à caractère général	1 341 366,00 €	002	Report résultat fonct. N-1	150 000,00 €
012	Charges de personnel	1 358 250,00 €	013	Atténuations de charges	3 500,00 €
65	Autres charges de gest. cour.	495 043,00 €	70	Produits des services	366 850,00 €
66	Charges financières	4 767,66 €	73	Impôts et taxes	1 182 320,48 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	731	Fiscalité locale	1 301 700,00 €
68	Dot. provisions et dépréciation	3 000,00 €	74	Dotations et participations	602 130,70 €
014	Atténuations de produits	2 000,00 €	75	Autres prod. de gest. cour.	100 720,00 €
042	Opé. d'ordre entre sections	270 000,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
023	Vir. à la section d'investis.	234 794,52 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
			042	Opé. d'ordre entre sections	5 000,00 €

3. SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

3.1. Emprunts et dette

Il n'est pas prévu de nouvel emprunt.

Un emprunt s'étant terminé en 2024, l'annuité est réduite en 2025 de plus de 100 000 €. Il ne reste qu'un emprunt réalisé en 2018 pour la rénovation de l'école élémentaire Cousteau (700 000 € sur 15 ans, à taux fixe de 1,18 %).

3.2. Les restes à réaliser (RAR)

Les restes à réaliser 2024 s'élèvent à 2 184 296,42 € en dépenses et 794 712,50 € en recettes et concernent principalement les projets de passerelle et d'extension de l'accueil périscolaire.

3.3. Les recettes d'investissement

Le montant de FCTVA est connu pour 2025 et est sensiblement le même qu'en 2024. Pour la taxe d'aménagement le montant sera le même que celui inscrit au budget 2024 mais réduit par rapport à ce qui a été réellement perçu (-11 650 €).

En subvention, seule celle de la CAF notifiée en janvier pour l'extension de l'accueil périscolaire est ajoutée en nouveaux crédits. Les autres subventions sont en restes à réaliser ou trop incertaines pour être inscrites au prévisionnel de recettes.

205 000 € sont prévus pour des ventes immobilières. Il s'agit de l'appartement place du Fournil, du terrain allée de la duchesse Anne pour le bailleur Atlantique Habitations et du terrain dont l'acte notarié a déjà été signé pour le Bois Fleuri.

3.4. Nouveaux programmes d'investissements (non exhaustifs)

Pour le nouveau bâtiment (ex-salle de musique), il est prévu :

- 25 000 € pour l'aménagement des extérieurs
- 25 000 € pour l'équipement de l'annexe de l'accueil périscolaire
- 9 000 € pour l'équipement de la salle polyvalente.

Le modulaire actuellement loué pour la 4^{ème} classe de maternelle sera acheté. Des portes seront ajoutées pour les sanitaires des petits. Pour l'élémentaire, un pare-feu sera acquis et 3 000 € seront dédiés à des nouvelles tables de bureau. Pour le restaurant scolaire, il est prévu le changement de la hotte.

Pour l'espace Bellevue, sont prévus :

- l'acquisition de matériel d'éclairage pour la scène (19 127,60 €)
- des travaux complémentaires pour le portique d'entrée du site
- des travaux de couverture (80 000 €).

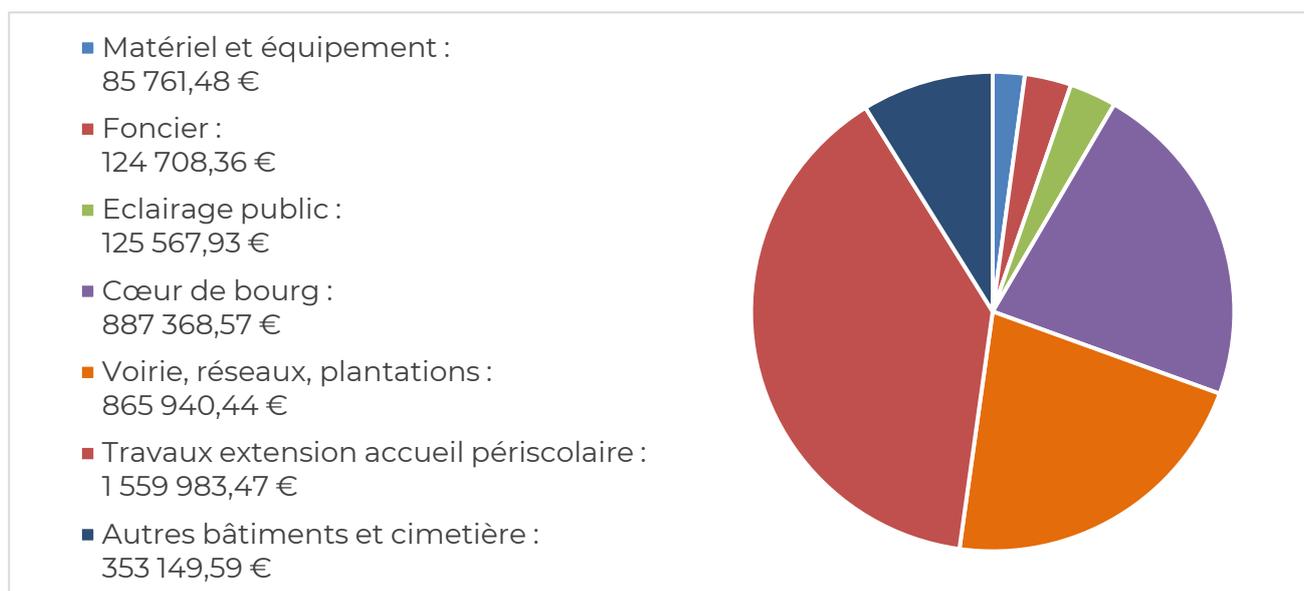
En autres couvertures de bâtiment, il est prévu 60 000 € pour les ateliers municipaux et 60 000 € non affectés pour le moment.

En voirie, le programme de la Coussais est inscrit pour 200 000 €, ainsi que divers petits travaux à la Foulantière, venelle du Pas Cosson et extensions de réseaux. Le premier acompte pour l'aménagement de la rue du Chêne Vert en partenariat avec Clisson Sèvre Maine Agglo est prévu à hauteur de 20 % (102 000 €).

Pour les espaces verts, il est inscrit l'aménagement paysager du Pont Ligneau pour 40 000 €. Il est également prévu une haie le long de la voie vélo menant au Douet (10 000 €).

Enfin, le programme cœur de bourg est provisionné pour un total de 850 000 € TTC, ce qui correspond hors maîtrise d'œuvre à 650 000 € HT de travaux pour la rue du Vallon et la place du Fournil.

Il n'est pas prévu de crédits pour la réhabilitation du presbytère ou le local poubelles du restaurant scolaire.



3.5. Équilibre de la section d'investissement

		RAR 2024	BP 2025
Investissement - dépenses		2 184 296,42 €€	1 978 347,42 €€
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	52 000,00 €
31	Bâtiments communaux	1 605 888,38 €	294 576,68 €
33	Cimetière	- €	12 668,00 €
42	Matériels	17 231,10 €	68 530,38 €
43	Terrains divers	- €	124 708,36 €
45	Eclairage public	125 567,93 €	- €
48	Voirie	228 414,33 €	439 950,00 €
458	Opération sous mandat	169 826,11 €	27 750,00 €
53	Aménagement du bourg	37 368,57 €	850 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	- €	5 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		103 164,00 €
		4 162 643,84 €	

		RAR 2024	BP 2025
Investissement - recettes		794 712,50 €	3 367 931,34 €
001	Report résultat invest. N-1	0,00 €	1 664 341,98 €
1068	Excédents de fonct. capitalisés	0,00 €	408 818,79 €
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	0,00 €	179 062,05 €
13	Subventions d'équipements	794 712,50 €	270 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	5 000,00 €
458	Opération sous mandat	0,00 €	27 750,00 €
024	Produits de cessions	0,00 €	205 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	270 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	103 164,00 €
021	Virement de la section de fonct.	0,00 €	234 794,52 €
		4 162 643,84 €	

LE BUDGET ANNEXE ESPACE BELLEVUE

Ce budget est assujéti à la TVA.

Par rapport à 2024, le nouveau budget est assez similaire avec une même organisation de spectacles et de fonctionnement.

Une subvention du budget principal de 109 500 € est nécessaire pour équilibrer ce budget :

- 67 940 € pour la partie culturelle (organisation des spectacles avec des recettes de ventes de tickets et les co-accueils avec Clisson / Gorges).
- 63 942,37 € pour l'entretien du bâtiment et du matériel, des charges de fonctionnement notamment fluides.
- Les locations de salles estimées à 22 382,37 € réduisent le coût de cet équipement.

Ce budget ne comprend pas de charges de personnel, les agents qui interviennent (services techniques, administratifs et communication) sont rattachés au budget principal.

À noter que ce budget ne dispose pas de section d'investissement. Les dépenses pour l'acquisition de gros matériel ou d'amélioration du bâti (ex : couverture) sont imputées sur le budget principal.

4. LES ANNEXES DES BUDGETS

La présentation par fonction permet de croiser les imputations selon leurs destinations (ex : les dépenses de la bibliothèque sont sous la fonction 313). La plupart des recettes (dotations, fiscalité, opérations d'ordre) sont sous la fonction non ventilable (01) ou d'administration générale (020).

Les états de la dette reprennent le seul emprunt en cours de la commune, les cautions des locations et les emprunts garantis.

Dans d'autres annexes, on trouve des précisions sur les amortissements, les provisions, les subventions versées, les engagements donnés, les autorisations de programme / crédits de paiement (néant), l'état du personnel...

La loi de finances 2024 impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants de présenter un état visant les dépenses réelles d'investissement qui contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique. À compter de l'exercice 2024, seul l'axe 1 « atténuation du changement climatique » est obligatoire. En 2025, s'ajoute l'axe 6 « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ». En 2027, l'obligation sera étendue à l'ensemble des 6 axes.

Les annexes du budget Bellevue sont à zéro, n'ayant pas d'investissement sur ce budget, ni d'emprunt ou de personnel. La répartition par fonction différencie les dépenses des spectacles (fonction 311) du bâtiment (020).